RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°33/2020

L'an deux mille vingt et le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 JUIN 2020
Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme Eva SOUBIELLE
Secrétaire de séance : M CAMALY Julien

Objet : Autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article, R 1617-24,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour l'ensemble des procédures civiles d'exécution autorisées par la réglementation pour le recouvrement des produits locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner à M. Jean-Marc BRUYERE comptable de la Trésorerie d'ELNE une autorisation générale et permanente de poursuite conformément à l'article R 1617-24 du CGCT. Cette autorisation couvre l'ensemble des procédures civiles d'exécution autorisées par la réglementation pour le recouvrement des produits locaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 1 juillet 2020

MAIRIE DE LATOUR BAS ELNE (66200)